



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
07 décembre 2018 à 20h00**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel/Fax : 0296432518

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Point avancement budget
- Décision modificative aménagement bourg
- Indemnité de conseil et budget Trésorier de Guingamp
- Réintégration actif Assainissement Praden Meur en vue transfert de compétences
- Statuts GP3A
- Statuts SDE
- Facture centre de loisirs
- Hausse des carburants
- Achat meuble ordinateurs école
- Approbation rapport annuel 2017 SPANC
- Approbation rapport annuel eau
- Questions diverses (Scot, projet territoire, portage à domicile, car RPI...)

Séance du vendredi 07 décembre 2018
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 30 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : Mme Françoise **POUPON**, M Didier **GUILLOU**, Mme Stéphanie **CARADEC-BOCHER** M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Ludovic **JOURDEN**, Mme Aurore **STEUNOU**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Aurélie **GUILLOU**, M Alain **HUET**, M Gildas **LABAT**, M Christophe **ROLLAND**, M Yann **ALLAIN**

Procurations : Mme **SAVEAN** Gaëlle

Absents : Mr **Le Pennec** Serge
Mme **Savéan** Gaëlle

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme **CARADEC-BOCHER** Stéphanie

Assistaient également à la séance :

Mme **BRIAND** Christine secrétaire de Mairie

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à 13 voix pour et une abstention

en diffusion.

Il peut être mis

Point sur le Budget 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018			
	Prévu BP	Réalisé	%
Charges à caractère général	95658	48265	50
Charges de personnel	206250	144193	70
Divers	53528	36119	67
Charges financières	9500	5171	54
Virements, amortissements	19892	4251	21
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	384828	237999	62

RECETTES FONCTIONNEMENT 2018			
	Prévu BP	Réalisé	%
Excédent de fonctionnement reporté	2485	0	0
Divers	58161	25863	44
Impôts et taxes	165728	110788	67
Dotations, subventions, participations	158455	119537	75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	384829	256188	67

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018			
	Prévu BP	Réalisé	%
Etudes (aménagement bourg)	0	0	#DIV/0!
Travaux SDE	76610	34018	44
Projets divers 2017 (hors bourg)	52861	16838	32
Aménagement bourg	396000	354896	90
Financières (emprunts, virements)	45000	28651	64
Déficit 2017	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	570471	434403	76
RECETTES INVESTISSEMENT 2018			
	Prévu BP	Réalisé	%
Subventions	220993	25515	12
Emprunt	20000	0	0
Divers: FCTVA, TLE	11066	97	1
Excédent fonctionnement 2017	99551	99551	100
Virement de la section de fonctionnement	13425	0	0
Amortissements	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	365035	125163	34

L'assemblée a pris connaissance des chiffres. Aucune remarque n'a été formulée.

Décision modificative aménagement du bourg

De 10 000€ (7541€ + dépenses imprévues)

LRC	1860€
ING	10560€
AGPU	9000€
Jo Simon	39 471,24€
Armor TP	342 649,8€
total	403 541,04

Dans les 403 000€ étaient prévus 396 000€ travaux et 16 000€ études. Les 16 000€ ayant été annulés au dernier budget et non réintégrés aux travaux, aujourd'hui il faut prendre une décision modificative pour finaliser le paiement des travaux du bourg,

Le conseil valide à 13 voix pour et une abstention la décision modificative

Indemnité de conseil et budget Trésorier de Guingamp

L'indemnité de conseil du trésorier de Guingamp pour 2018 est de 338,91 € net incluant les 45,73€ brut d'indemnité de confection du budget. Il est souligné par Mme Poupon et Mme Briand le travail effectué par toute l'équipe de Mr Guyot.

Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention l'indemnité de conseil et budget du trésorier

• **Réintégration actif assainissement Praden Meur en vue du transfert vers GP3A**

L'actif n'a jamais été intégré au budget **du lotissement** de praden meur par la trésorerie de Bégard. En vue du transfert de compétence de l'assainissement collectif il convient de réintégrer cet actif au budget principal, le budget du lotissement ayant été clôturé il y a plusieurs années.

- Dans ce cadre, la trésorerie nous demande de les autoriser à passer des opérations non budgétaires pour lesquelles une délibération est nécessaire.

Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention L'autorisation de passer ces opérations

Statuts GP3A

Compétences obligatoires :

- En matière économique (gestion zones industrielles, commerciales, touristiques, portuaire...)
- Aménagement espace communautaire (scot, urbanisme)
- En matière d'équilibre social de l'habitat (PLH)
- En matière de politique de la ville (développement urbain)
- En matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- En matière d'accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles:

- Voiries (d'intérêt communautaire), assainissement eaux usées, eau, équipements sportifs et culturels, action social communautaire....

Compétences facultatives :

- Soutien aux filières agricoles, technologiques, de l'enseignement supérieur....
- Protection espaces naturels, écocitoyenneté, énergie renouvelable
- Aménagement numérique
- Soutien à la vie associative

Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention Les statuts de GP3A

Statuts SDE

Adoption des statuts du SDE (évolution constante du domaine de l'énergie):

- Développement de la production et distribution d'hydrogène
- Réalisation de travaux (3x22)
- Création et participation dans des sociétés commerciales
- Positionnement dans le système d'information géographique (sig)

*Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention
Les statuts du SDE*

Facture centre de loisirs

Nom	Prénom	Journées	Divers	Divers
LE JOUAN	Awena	9		
LE JOUAN	Elyna	8		
Participation commune : nbre de journées/enfants x 7,50 €		17		127,50 €

*Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention
La facture du centre de loisirs*

Hausse des carburants

L'association des maires de France nous demande de délibérer en faveur du plan de solidarité avec les habitants des communes rurales concernant le prix des carburants. (Dépendance à l'usage d'un véhicule plus important dans les communes rurales que dans les grandes villes).

*Le conseil approuve par 13 voix pour et une abstention
La délibération en faveur du plan de solidarité pour la
hausse du carburant*

- **Devis meuble ordinateurs école**

Un devis pour un meuble afin de ranger les ordinateurs de l'école est présenté au conseil municipal.

Le conseil approuve le devis par 13 voix pour et une abstention

- **Approbation rapport annuel 2017 du SPANC et de L'EAU**

Le conseil approuve le devis par 14 voix pour et une abstention les rapports annuels du spanc et de l'eau

- **Questions Diverses**

- **Car du RPI**

GP3A ne souhaite pas reprendre la compétence pour le car du RPI qui était géré auparavant par la comcom de Bégard. GP3A versera des AC (attributions de compensation) à chaque commune en fonction du nombre d'élèves prenant le car et nous paierons l'entreprise d'autocars. Ex : $9650 \times 33 / 72 = 4423\text{€}$ (ACxT/total élèves)

TRANSPORT SCOLAIRE BEGARD	Nbre élèves	Charge restituée
Squiffiec	26	3 485€
Trégonneau	33	4 423€
Kermoroc'h	12	1 608€
Landébaëron	1	134€
Total	72	9 650€

- Achat timbres : acceptation d'acheter des timbres cette année (au lieu de 2019) car les timbres vont augmenter (10 centimes par timbre)
- SCOT /projet territoire (résumé remis ce jour de ce qui a été fait ou reste à faire)
- Vœux 2019 samedi 12 janvier à 18h

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Madame le Maire remercie tous les conseiller(e)s et lève la séance à 22h00